

## Compte rendu de séance

### Séance du 9 Avril 2015

L' an 2015 et le 9 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Area Bacchi sous la présidence de DARDONVILLE Alain Maire

**Présents** : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, Mme POUSSE Corinne, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, Mme JUNCHAT Ghislaine, M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, M. TARTROU Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille.

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEGUET Thierry à Mme GAUCHER Céline

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13 – Arrivée de Monsieur PINTO Alexis à 20h00.

**Date de la convocation** : 03/04/2015

**Date d'affichage** : 03/04/2015

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET

le : 13/04/2015

et publication ou notification

du : 13/04/2015

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CAPLAIN Joëlle

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR - D2015-012  
ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE L'ORDONNATEUR - D2015-013  
ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - D2015-014  
ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2015 - D2015-015  
COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR - D2015-016  
COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE L'ORDONNATEUR - D2015-017  
AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - D2015-018  
BUDGET PRIMITIF 2015 - D2015-019  
EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE - D2015-020

La session du 27 mars est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Joëlle CAPLAIN est nommée secrétaire de séance.

Madame Céline GAUCHER est arrivée à 19h15, avant tout vote.

**ASSAINISSEMENT, Compte de Gestion 2014 du Receveur, Compte Administratif 2014 de l'Ordonnateur, et Budget Primitif 2015**

**ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR**

*réf : D2015-013 A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)-14 votants*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion du receveur 2014.

Le compte de Gestion 2014 transmis par le Receveur présente les résultats budgétaires suivants :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses	60 035.16 €
Recettes	79 143.66 €
<b>Excédent</b>	<b>19 108.50 €</b>
<u>Investissements :</u>	
Dépenses	30 896.91 €
Recettes	43 096.86 €
<b>Excédent</b>	<b>12 199.95 €</b>

**Excédent global 2014 = 31 308.45 €**

*Le Conseil Municipal, à **LA MAJORITÉ, deux ABSTENTIONS**, Madame GAUCHER Céline et Monsieur LEGUET Thierry (pouvoir) vote **POUR** le Compte de Gestion du receveur municipal*

**ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE L'ORDONNATEUR**

*réf : D2015-013 - A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2) – 13 votants*

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2014 de l'ordonnateur, et transmet la présidence de la séance à Monsieur Bernard JAHIER. Monsieur le Maire quitte la séance pendant les délibérations.

Le compte administratif 2014 présente des résultats identiques au compte de gestion 2014 du receveur soit :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses	60 035.16 €
Recettes	79 143.66 €
<b>Excédent</b>	<b>19 108.50 €</b>
<u>Investissements :</u>	
Dépenses	30 896.91 €
Recettes	43 096.86 €
<b>Excédent</b>	<b>12 199.95 €</b>

**Excédent global 2014 = 31 308.45 €**

*Le Conseil Municipal, à **LA MAJORITÉ, deux ABSTENTIONS**, Madame GAUCHER Céline et Monsieur LEGUET Thierry (pouvoir) vote **POUR** le compte administratif 2014. Monsieur le Maire ne participant pas au vote.*

Monsieur le Maire réintègre la séance et en reprend la présidence.

## ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2014

réf : D2015-014 - A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2) – 14 votants

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2014 en section de fonctionnement et d'investissement, puis les résultats cumulés.

Vu le résultat de la section de fonctionnement qui présente **un excédent** de **340 538.92 €**

- dont résultat de l'exercice 19 108.50 €
- résultat reporté 321 430.42 €

Vu le résultat de la section d'investissement qui présente **un excédent** de **68 346.84 €**

- dont résultat de l'exercice 12 199.95 €
- résultat reporté 56 146.89 €

Monsieur le Maire propose alors de conserver les résultats de 2014 ainsi que suit :

- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté **340 538.92 €**
- Ligne 0001 – Résultat d'investissement reporté **68 346.84 €**

*Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ, deux ABSTENTIONS, Madame GAUCHER Céline et Monsieur LEGUET Thierry (pouvoir) vote POUR l'affectation du résultat présenté ci dessus, soit :*

- Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté **340 538.92 €**
- Ligne 0001 – Résultat d'investissement reporté **68 346.84 €**

## ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2015

réf : D2015-015 - A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2) – 14 votants

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'assainissement 2015, tel que présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'équilibre ainsi que suit :

### Section de Fonctionnement :

Dépenses	418 690.00 €
Recettes	418 690.00 €

### Section d'Investissement :

Dépenses	1 347 388.56 €
Recettes	1 347 388.56 €

Monsieur le Maire rappelle que le budget principal ou annexe d'une commune de moins de 3500 habitants est voté au chapitre, que les articles comptables ont été détaillés et expliqués lors du DOB et présente ainsi au vote le BP assainissement 2015, par chapitre :

D/R	I/F	CHAPITRES	BP 2015
D	F	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>418 690,00</b>
D	F	<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>40 000,00</b>
D	F	<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>324 377,00</b>
D	F	<b>042 - Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>43 747,01</b>
D	F	<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
D	F	<b>66 - Charges financières</b>	<b>10 465,18</b>
D	F	<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>100,81</b>
		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>418 690,00</b>
R	F	<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>340 538,92</b>
R	F	<b>042- opération d'ordre de transferts de section</b>	<b>650,15</b>
R	F	<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>77 500,93</b>

D	I	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 347 388,56</b>
D	I	<b>040 - Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>650,15</b>
D	I	<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>17 738,41</b>
D	I	<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 000,00</b>
D	I	<b>23 - Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>1 309 000,00</b>
R	I	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 347 388,56</b>
R	I	<b>001 - Solde d'exécution</b>	<b>68 346,84</b>
R	I	<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>324 377,00</b>
R		<b>040- opération d'ordre de transferts de section</b>	<b>43 747,01</b>
		<b>13 - Subvention d'investissement</b>	<b>80 000,00</b>
R	I	<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>830 917,71</b>

Monsieur le Maire rappelle le principe de report d'excédents ou de déficit, et l'obligation comptable de reporter le résultat d'investissement en section d'investissement (excédent ou déficit), et la possibilité de reporter le résultat de fonctionnement (excédent) en section d'investissement pour l'autofinancement des investissements prévus au budget. Il précise qu'un résultat d'investissement ne peut se reporter en fonctionnement.

Il rappelle aussi le caractère prévisionnel d'un Budget Primitif, le compte administratif étant l'exécution réelle financière des dépenses et recettes engendrées tout au long de l'année. Ainsi, un emprunt prévu l'an dernier au BP 2014, n'a pas été réalisé, car les investissements prévus en contrepartie en dépenses n'ont pas été engagés. Ces prévisions n'ont donc pas été concrétisées, ni en dépenses, ni en recettes.

La section de fonctionnement ne soulevant pas de questions particulières, Monsieur le Maire présente la section d'investissement.

Le BP 2015 prévoit de nouveau la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux dont les coûts ont été estimés par le cabinet d'études IRH.

Ces travaux seront financés par l'autofinancement dégagé en fonctionnement, par des subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental, et de la Préfecture, et par un emprunt.

Monsieur le Maire précise que le BP 2015 prévoit la réalisation de la totalité des travaux, même si ceux-ci ne seront peut-être réalisés que pour partie.

Monsieur JAHIER Bernard apporte quelques précisions techniques sur les travaux de réhabilitation des réseaux, sur le bassin d'orage, et sur le réseau EU/EP de la commune.

Madame PLISSON Sabrina s'inquiète d'un nouvel emprunt venant endetter la commune.

Monsieur le Maire explique que le budget de l'assainissement est financé en autonomie par la facturation aux usagers du réseau d'assainissement, qu'il n'est pas subventionné par la commune, et qu'il dégage actuellement un résultat cumulé de 340 000 €, à raison d'environ 30 000 € d'excédent par an. Il précise que les travaux de réhabilitation sont nécessaires au développement futur de la ZAC, et que le montant estimé de 1 309 000 € TTC ne peut concrètement être financé autrement que par un emprunt.

L'emprunt en cours arrivant à son terme en 2018.

*Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à LA MAJORITÉ, deux ABSTENTIONS, Madame GAUCHER Céline et Monsieur LEGUET Thierry (pouvoir) vote POUR le Budget Primitif 2015 du service assainissement tel que présenté par Monsieur le Maire.*

---

**Arrivée de Monsieur PINTO Alexis à 20h00.**

**COMMUNE, Compte de Gestion 2014 du Receveur, Compte Administratif 2014 de**

## l'Ordonnateur, et Budget Primitif 2015

### COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR

réf : D2015-016 - A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 5) – 15 votants

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion du receveur 2014. Le compte de Gestion 2014 transmis par le Receveur présente les résultats budgétaires suivants :

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses	946 896.59 €
Recettes	981 175.08€
Excédent	34 278.49 €
<b>Investissements :</b>	
Dépenses	184 637.69 €
Recettes	172 617.60 €
Déficit	12 020.09 €

**Excédent global 2014** 22 258.40 €

Le Conseil Municipal, à **LA MAJORITÉ, cinq ABSTENTIONS**, Mesdames GAUCHER Céline, PLISSON Sabrina, JUNCHAT Ghislaine, Messieurs MÉRY Cyrille, LEGUET Thierry (pouvoir), vote **POUR** le compte de gestion du Receveur 2014.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE L'ORDONNATEUR

réf : D2015-017 - A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 5) – 14 votants

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2014 de l'ordonnateur, et transmet la présidence de la séance à Monsieur Bernard JAHIER. Monsieur le Maire quitte la séance pendant les délibérations.

Le compte administratif 2014 présente des résultats identiques au compte de gestion 2014 du receveur soit :

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses	946 896.59 €
Recettes	981 175.08€
Excédent	34 278.49 €
<b>Investissements :</b>	
Dépenses	184 637.69 €
Recettes	172 617.60 €
Déficit	12 020.09 €

**Excédent global 2014** 22 258.40 €

Le Conseil Municipal, à **LA MAJORITÉ, cinq ABSTENTIONS**, Mesdames GAUCHER Céline, PLISSON Sabrina, JUNCHAT Ghislaine, Messieurs MÉRY Cyrille, LEGUET Thierry (pouvoir), vote **POUR**. Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Monsieur le Maire réintègre la séance et en reprend la présidence.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2014

réf : D2015-018 - A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 4) – 15 votants

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2014 en section de fonctionnement et d'investissement, puis les résultats cumulés.

Vu le résultat de la section de fonctionnement qui présente un excédent de **237 125,24 €**

- dont résultat de l'exercice 34 278.49 €
- résultat reporté 202 846.75 €

Vu le résultat de la section d'investissement qui présente un déficit de : - **158 723.87 €**

- dont résultat de l'exercice -12 020.09 €
- résultat reporté -146 703.78 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 2014 soit 237 125,24 € sur la ligne « 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir :

- le déficit d'investissement 2014 158 723.87 €
- Assurer en partie le paiement en 2015 du capital de l'emprunt pour 78 401.37 €

*Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ, quatre ABSTENTIONS, Mesdames GAUCHER Céline, JUNCHAT Ghislaine, Messieurs MÉRY Cyrille, LEGUET Thierry (pouvoir), vote POUR l'affectation du Résultat suivant 237 125,24 € au compte « 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé »*

#### BUDGET PRIMITIF 2015

réf : D2015-019 - A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 5) – 15 votants

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune 2015, tel que présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'équilibre ainsi que suit :

#### Section de Fonctionnement :

Dépenses	992 315.00 €
Recettes	992 315.00 €

#### Section d'Investissements :

Dépenses	381 199.87 €
Recettes	381 199.87 €

Monsieur le Maire présente au vote le BP 2015 par chapitre :

D/R	I/F	CHAPITRES	ARTICLES	BP 2015
D	F		<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>992 315,00</b>
D	F	011 - Charges à caractère général		356 300,00
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés		474 000,00
D	F	022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )		18 259,13
D	F	023 - Virement à la section d'investissement		20 074,87
D	F	65 - Autres charges de gestion courante		106 481,00
D	F	66 - Charges financières		16 200,00
D	F	67 - Charges exceptionnelles		1 000,00
			<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>992 315,00</b>
R	F	013 - Atténuations de charges		5 000,00
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		93 800,00
R	F	73 - Impôts et taxes		547 675,00

R	F	<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>296 533,00</b>
R	F	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>16 200,00</b>
R	F	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>33 107,00</b>
<b>D</b>	<b>I</b>	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>381 199,87</b>
D	I	<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>158 723,87</b>
D	I	<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>96 836,00</b>
D	I	<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 640,00</b>
D	I	<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>117 000,00</b>
<b>R</b>	<b>I</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>381 199,87</b>
R	I	<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>20 074,87</b>
R	I	<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>250 825,00</b>
R	I	<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>110 300,00</b>

Monsieur le Maire explique qu'au niveau comptable, si l'exécution budgétaire d'un article dépasse ses prévisions budgétaires, cet excès pourra être absorbé dès lors que le montant voté au chapitre comble les dépenses globales de ce même chapitre.

En aucun cas par contre, l'exécution budgétaire d'un chapitre ne pourra excéder les prévisions du budget. Si le cas se produisait, une Décision Modificative du budget pourrait être envisagée

Il rappelle ensuite les explications qui avaient été données sur certains articles de la section de fonctionnement lors de la séance du DOB, et souligne la nécessité de maîtrise de dépenses engendrée notamment par la baisse des dotations de l'Etat.

Ainsi les articles 61522 – entretien de bâtiments, 6232 – Fêtes et cérémonies etc. du chapitre « 011 – Charges à caractère général », sont revus à la baisse. Les articles 6574 – Subventions aux associations du chapitre « 65-Autres charges de gestion courante », sont réduites de 10 % par rapport à l'an dernier.

Concernant la section d'Investissement, Monsieur le Maire précise qu'il est obligatoire de combler le déficit cumulé d'investissement des années antérieures, et d'assurer le paiement du capital d'emprunt.

Monsieur le Maire rappelle que lors du DOB, l'assemblée à valider les deux projets de la commune = réhabilitation de l'ancienne caserne en commerces, et le terrain multisports. Ceux-ci sont donc inscrits en dépenses du BP, et seront financés par un emprunt en recettes d'investissement. Il indique que malgré cette nouvelle dette, le capital d'emprunt à rembourser se réduit, car un emprunt est arrivé à échéance fin 2014, et que la commune bénéficiera de taux très concurrentiels sur le nouvel emprunt de 110 000 €.

Monsieur MÉRY Cyrille questionne sur la globalité du budget. Le discours tenu tout au long de l'année dernière était que la commune disposait de ressources propres suffisantes pour le fonctionnement et les investissements envisagés lors de la campagne électorale. Il s'interroge donc aujourd'hui sur l'absorption totale du résultat de fonctionnement pour combler le déficit, et la nécessité de réduire les dépenses de fonctionnement afin d'équilibrer le budget, et enfin, sur la nécessité de contracter un nouvel emprunt. Il s'inquiète sur la réalisation des futurs projets d'embellissement, ou de manifestations culturelles de la commune.

Monsieur le Maire répond d'une part que la baisse des dotations oblige les communes à revoir certaines dépenses de fonctionnement à la baisse lorsqu'il existe une marge de manœuvre. Ensuite il est vrai que certaines dépenses de l'année 2014 sont venues grignoter la réserve cumulée en 2013 : les contrôles de sécurité obligatoires, l'installation du nouveau réseau informatique et internet, la réparation du toit de l'église, le portail de l'école, l'adaptabilité de la porte de l'accueil mairie etc. Il est donc aujourd'hui nécessaire d'être plus vigilant quant à l'exécution budgétaire et la maîtrise des dépenses permettra de dégager de

nouveau des réserves pour des projets à venir. Monsieur le Maire souhaite rappeler que la municipalité absorbe depuis 2008 des emprunts contractés antérieurement et qui grèvent considérablement le budget investissement communal.

*Le Conseil Municipal, à **LA MAJORITÉ, cinq ABSTENTIONS**, Mesdames GAUCHER Céline, PLISSON Sabrina, JUNCHAT Ghislaine, Messieurs MÉRY Cyrille, LEGUET Thierry (pouvoir), vote **POUR** le Budget Primitif 2015 tel que présenté par Monsieur le Maire et qui s'équilibre de la façon suivante :*

Section de Fonctionnement :

Dépenses	992 315.00 €
Recettes	992 315.00 €

Section d'Investissements :

Dépenses	381 199.87 €
Recettes	381 199.87 €

EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

*réf : D2015-020 - A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0) – Votants 14*

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée lui a donné l'autorisation de prospecter auprès des établissements bancaires pour contracter un emprunt qui financera les deux projets d'investissement. Monsieur le Maire présente aujourd'hui la proposition financière la plus avantageuse :

Auprès du Crédit Agricole Centre Loire - 26, rue de la Godde 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Pour un montant de 110 000.00 €

Frais de dossier = 110.00 €

Durée = 10 ans / 40 trimestres

Taux = 1,42 % / TEG du prêt = 1.44 % 360j/360j

Périodicité = trimestrielle

Échéances constantes = 2 954.74 €

Monsieur Franck DUBOIS demande à se retirer du vote.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité **POUR** la proposition financière présentée ci-dessus.*

Questions diverses :

Séance levée à : 21h45

En mairie, le 10/04/2015  
Le Maire  
Alain DARDONVILLE